

DEJEPS SPÉCIALITÉ ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

MENTION COORDINATION DE PROJET

La Roche-sur-Yon (85)

Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 39930

Plongez au cœur d'une formation DEJEPS unique, construite en partenariat entre Ifac Ouest, le CEFRAS, le CFPPA Lycée Nature. Cette coopération tripartite réunit trois expertises complémentaires : animation sociale, éducation à l'environnement et au vivant, animation socioculturelle tous publics et pilotage d'ACM. Cette formation permet de former des professionnels capables d'agir avec sens, responsabilité, innovation et faire face à des situations professionnelles variées. Devenez un-e coordinateur-trice capable de mener des projets d'envergure, de renforcer le pouvoir d'agir des personnes, d'accompagner les transitions sociales et écologiques, et d'insuffler une culture de participation citoyenne. Avec nous, faites du DEJEPS ASEC un levier d'engagements, d'émancipation et d'impact durable sur les territoires.

Présentation

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme professionnel de niveau 5.

Il est délivré par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).

Son objectif est de former des coordonnateurs de projets.

Pour aller plus loin, consulter le référentiel du diplôme : [Légifrance - Publications officielles - JORF n°0286 du 4/12/2024](#)

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, et du sport ou de l'intervention sociale enregistré au RNCP.
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 enregistré au RNCP.
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois.
- Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.

CONTACT



Mathilde BÉZIAU | 07 60 67 40 78
mathilde.beziau@dso.ifac.asso.fr
Gaël KASPRZAK | 02 51 09 82 92
gael.kasprzak@educagri.fr
Nelly HELIGON
n.heligon@cefrass.com

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC ; ou équivalent ; SST assorti de l'attestation de maintien de compétence (MAC).
- Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- **800 heures** de formation théorique en présentiel.
- **1 600 heures** en situation pratique.

Dates de formations

- De **5 octobre 2026 au 14 avril 2028**.

Lieu

Ifac Ouest
18 impasse Gaston Chavatte
85000 La Roche-sur-Yon

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet avant le **6 septembre 2026**.

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Dates d'informations collectives

- **En présentiel** le 11 juin de 18h à 19h30 et le 25 juin de 14h à 16h au centre de formation Ifac Ouest.
- **En distanciel** les 14 avril, 11 mai et 9 juillet de 18h à 19h30.

Tarifs

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	9 850 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence ou le CNFPT pour les employeurs.
Coût de formation par blocs	<ul style="list-style-type: none">› BC1 : 3 200 €› BC2 : 3 000 €› BC3 : 2 100 €› BC4 : 2 300 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

Sélections

Les sélections sont mises en place conformément au décret n°2022-1426 du 10 novembre 2022 et de l'arrêté du 9 février 2023 du code du sport.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de six pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur ou dans l'accompagnement des publics. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuves écrites : Analyse de texte (3h) ; Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

3 - Epreuve orale (45 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur l'expérience d'animation du candidat.

Date des épreuves de sélection :
15 septembre 2026.

Date de positionnement : 29 septembre 2026.

Objectifs

Le DEJEPS permet d'exercer la fonction de coordinateur de projet, d'activités, d'adjoint de direction, d'agent de développement de la vie associative. Son titulaire assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'action dans une démarche d'éducation populaire. Il est force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure et réalise une veille sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine.

Contenu de la formation

Le diplôme est obtenu par capitalisation de quatre blocs de compétences. Un positionnement est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

- › **Bloc 1** : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation.
- › **Bloc 2** : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio éducatrice, culturelle et/ou sportive.
- › **Bloc 3** : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.
- › **Bloc 4** : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

Situation d'évaluation certificative - Annexe 2 de l'arrêté du 21 novembre 2024 :

- › **Bloc 1** : Mise en situation professionnelle ; production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.
- › **Bloc 2** : Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.
- › **Bloc 3** : Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.
- › **Bloc 4** : Production d'un document écrit ; entretien avec les jurys.

Alternances, stage pratique

La formation se déroule en alternance : une à deux semaines théoriques par mois (calendrier précis fournis au moment de l'inscription aux informations collectives).

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



Ref : DEJEPS_La Roche-sur-Yon_2026